

198252 - L'insolence dans les actes et propos fait partie des qualités des hypocrites et des pervers.

question

J'ai une amie intime qui se comporte souvent avec insolence. J'essaye de garder mon calme pour transcender la situation. Je souhaite toutefois connaître le jugement de l'impudence et de l'insolence envers les autres.

la réponse favorite

Louanges

à Allah

Premièrement,

le musulman doit veiller au bon choix de ses compagnons pour n'y inclure que le pieux, vertueux et véridique qui sait contrôler son langage car on a tendance à imiter son ami intime. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a donné l'ordre de fonder notre choix sur la piété et la foi. A ce propos, il a dit: **«Ne prends pour compagnon qu'un croyant, et ne laisse manger chez vous qu'un homme pieux.»** (Rapporté par at-Tirmidhi, 2395) et jugé bon par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi).

Celui

qui prend un insolent pour compagnon pourrait apprendre de lui l'insolence et l'indécence. Le croyant ne peut être ni diffamateur, ni insulteur ni obscène.

Voir la réponse donnée à la question n° [148441](#).

Deuxièmement,

il n'est permis ni au musulman ni à la musulmane d'user d'un langage marqué par l'insolence et l'obscénité quand il s'adresse à son prochain surtout quand

celui-ci n'est autre que son compagnon ou son proche. Ceci repose sur plusieurs considérations dont les suivantes:

1. L'insolence et l'impudence verbales

sont détestées et honnies par Allah Très-haut qui dit à ce propos: **«Allah n'aime pas qu'on profère de mauvaises paroles sauf quand on a été injustement provoqué.»** (Coran,4:148).

As-Saadi (Puisse Allah

lui accorder Sa miséricorde) dit:« Le Très-haut (nous) informe qu'Il déteste et honnit le fait de hausser le ton pour proférer de mauvaises paroles. Celles-ci

incluent tout ce qui fait mal et rend triste comme l'insulte, la diffamation,

l'injure et consort. Tout cela fait partie des choses prohibées qu'Allah

déteste. On en déduit qu'Allah aime tout ce qui est beau en fait de paroles

comme la remémoration d'Allah et les bons et doux discours. L'expression **«sauf**

quand on a été injustement provoqué» signifie que dans ce cas il est permis de

prier contre l'agresseur, de se plaindre et de répondre à son vis-vis sur le même ton mais sans mentir ni verser dans l'excès ni viser un autre que l'agresseur. Si

toutefois on privilégie le pardon c'est mieux. A ce propos Le Très-haut dit:

«... quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah.» (Coran,42:40).

Extrait du Tafsir

de Saadi,p.212.

2.

C'est une des causes de l'entrée

en enfer. At-Tirmidhi (2009) a déclaré authentique ce hadith qu'il a

rapporté d'après Abou Hourayrah selon lequel le

Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit :«

La pudeur fait partie de la foi. Celle-ci mène au paradis. L'obscénité relève

de la rudesse et celle-ci conduit à l'enfer.» (Déclaré authentique par al-Albani dans

Sahih at-Tirmidhi). L'obscénité c'est l'emploi d'un langage

grossier. At-Tirmidhi (2616) a déclaré authentique ce

hadith qu'il a rapporté d'après Mouadh ibn Djabal (P.A.a) selon lequel il a dit au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui):

-«ô Prophète d'Allah!

Serons-nous tenus responsables de nos propos?»

-«Que ta mère de perde, ô Mouadh! Qu'est-ce qui va jeter les gens en enfer les visages dessous sinon les conséquences de leurs propos.?»

(Déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi.

3.

L'insolence est un trait de

caractère des hypocrites. At-Tirmidhi (2027) a

déclaré bon ce hadith qu'il a rapporté d'après Abou Oumamah

selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **«La**

pudeur et la sobriété en paroles sont des implications de la foi. L'obscénité

et le bavardage relèvent de l'hypocrisie.»(Déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi). Ce

dernier commente le hadith en ces termes: **«La sobriété en parole consiste dans**

le fait d'être peu enclin à prendre la parole. L'obscénité est la grossièreté

du langage. Le bavardage consiste dans l'excès dans la parole à l'instar de ces

orateurs qui s'adonnent emphatiquement à formuler au profit des gens des

éloges

qu'Allah n'agrée pas.» Al-Manawi (Puisse Allah lui

accorder sa miséricorde) dit: **« L'insolence est condamnable, quelle que soit**

langue utilisée. Elle revient à renoncer

à son humanité.» Extrait de Faydh al-Qadir (3/426).

4.

L'insolence est une des causes

de la perversion

Selon Abdoullah

ibn Massoud (P.A.a), le Messenger d'Allah (Bénédictio
et salut soient sur lui) a dit: «

Insulter un musulman relève de la perversion, et le combattre de la mécréance.»

(Rapporté par al-Bokhari,48 et par Mouslim,64)

5.

L'insolent et obscène ne fait
que se projeter sur ses victimes

Al-Bokhari

(6045) a rapporté d'après Abou Dharr (P.A.a) qu'il a entendu le Prophète (Bénédictio
et salut

soient sur lui) dire: « **On ne traite quelqu'un de débauché ou de mécréant sans que
ses propos se retournent contre soi-même, si l'accusé est innocent.»** Al-Hafedh ibn

Hadjar (Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) dit :« **Cela**

**implique que si on dit à quelqu'un: tu es pervers ou tu es mécréant, et si
l'interlocuteur n'est ni l'un ni l'autre, c'est l'accusateur qui mérite d'être
qualifié comme tel.»**

6.L'insolence

relève des péchés majeurs

Le Très-haut dit :« **Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans
qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.»**

(Coran,33:58) Abou Dawoud

(4876) a rapporté d'après Saïd ibn Zayd que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui)
a dit:« **Certes, fait partie des pires formes de riba**

(usure) la mise en cause gratuite de l'honneur du musulman.» (Déclaré

authentique par al-Albani dans Sahih

Abou Dawoud).

An-Nawawi

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « **Insulter un musulman injustement est interdit à l'avis unanime de la Umma. Celui qui**

se le permet est un pervers d'après une information reçue du Prophète (Bénédiction

et salut soient sur lui). » Extrait de Charh Mouslim (2/54). Ibn Hadjar al-Haytami (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: «

Les péchés majeurs n° 289,290 et 291 consistent à insulter un musulman et à remettre en cause gratuitement son honorabilité. » Extrait de Zawadjir (2/92).

Nous vous conseillons de donner

à l'amie en question des conseils empreints de sagesse et de belles paroles tout en endurant sa nuisance et en nourrissant le désir de la guider et de l'amener à se repentir puisque vous la qualifiez d'amie intime. Il faut lui expliquer le jugement de la loi religieuse concernant son état et sa mauvaise moralité, conformément à ce qui est déjà expliqué. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [178255](#).

Allah

le sait mieux.